

Assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2017 à 20h00

Présidence : M. André Droux, Syndic

Présents : 6 Conseillers communaux et 44 citoyens actifs

Excusés : Mmes Gabrielle Bourguet, Martine Rebetez, ainsi que MM. Stéphane Gabriel, Martial Roulin, Jean-Pascal Ubertini et Steeve Gabriel

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée. Il les remercie d'avoir répondu à la convocation et de l'intérêt qu'ils portent à la commune. Il adresse un salut particulier à M. François Genoud, Préfet. Il présente également Mme Christel Prélaz, qui remplace Mme Cristina Beaud en raison de son absence pour cause de maladie, et Mme Estelle Chatagny, notre apprentie de 3^{ème} année.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle et dans le Messenger du 24 novembre 2017, par un affichage au pilier public et la distribution d'un tout ménage. Les documents étaient également consultables sur le site de la commune.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Mme Joëlle Grangier et M. Patrice Demierre sont nommés scrutateurs.

Aucune remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée est ouverte et habilitée à délibérer.

Concernant la présentation et l'approbation du règlement scolaire, M. le Président explique que M. Michael Dayer, responsable de l'établissement scolaire, assistera à notre assemblée, après avoir participé à la séance du Conseil général d'Attalens, pour apporter d'éventuels compléments d'information.

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 24 avril 2017

2. Budget 2018

- 2.1 Présentation du budget de fonctionnement
- 2.2 Rapport de la commission financière et approbation
- 2.3 Présentation du budget d'investissement
- 2.4 Réalisation d'une liaison piétonne entre la Cuvigne et le Rupan et remise en état du trottoir du Rupan jusqu'à la limite de Granges-Bossonnens
- 2.5 Rapport de la commission financière et approbation
- 2.6 Achat d'un véhicule du feu de 7.5 tonnes
- 2.7 Rapport de la commission financière et approbation
- 2.8 Achat d'un véhicule communal pour les travaux du service de la voirie
- 2.9 Rapport de la commission financière et approbation
- 2.10 Vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement

- 3. Présentation de la planification financière 2018 – 2022 et observations de la commission financière**
- 4. Adhésion de la commune à la nouvelle Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » et approbation des statuts**
- 5. Présentation et approbation du règlement scolaire**
- 6. Octroi de la Bourgeoisie d'honneur**
- 7. Divers**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 24 avril 2017

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 24 avril 2017 est approuvé par 49 oui et 2 abstentions.

2. Budget 2018

2.1 Présentation du budget de fonctionnement

M. Serge Praz commente le budget de fonctionnement selon le plan comptable et donne des explications sur les principales variations par rapport au budget 2017 et/ou comptes 2016.

Ce budget a été établi avec la rigueur voulue, dans une approche réaliste visant à limiter les dépenses. L'estimation des recettes fiscales est basée sur les statistiques fournies par le Service cantonal des contributions et comprend l'adaptation du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Le budget 2018 présente une situation équilibrée avec un très léger déficit de Fr. 24'335.67, soit 0.6% du budget. Les charges s'élèvent à Fr. 4'267'218.51 et les produits à Fr. 4'242'882.84.

M. Georges Lugon remercie M. Serge Praz pour la présentation des budgets. Il se pose une question concernant les rentrées fiscales qui sont largement supérieures à celles budgétisées en 2017. Il demande si les rentrées fiscales effectives en 2017 s'approchent plutôt du budget 2017 ou du budget 2018. M. Serge Praz répond que pour l'instant il n'a pas cette information. Malgré un système de calcul annuel, il est difficile d'estimer précisément les rentrées fiscales. Pour 2017, on s'est basé sur la quote cantonale 2015 à laquelle on a appliqué un pourcentage. A relever que même pour la période fiscale 2016, tous les décomptes ne sont pas encore réglés. La seule indication fiable est de se baser sur les exercices antérieurs et d'appliquer l'augmentation cantonale qui permet de calculer au plus juste le montant des rentrées fiscales.

M. Vincent Michellod relève que l'assemblée a voté une augmentation de 15 points par rapport au coefficient de 73%, ce qui, en termes de pourcentage, représente plus 20%. Il s'attendait donc à trouver une augmentation correspondante au niveau du budget et ce n'est pas le cas. M. Serge Praz explique que derrière le chiffre global des impôts, il n'y a pas que l'impôt sur le revenu de Fr. 2'083'000.00 et la fortune des personnes physiques. Il y a également l'impôt à la source, la contribution immobilière ainsi que la fiscalité des entreprises. Tous ces éléments sont estimés au mieux en fonction des informations transmises par le Service des communes.

Concernant le poste d'approvisionnement en eau pour l'amélioration de la défense incendie à la zone industrielle, qui présente une augmentation de Fr. 150'000.00, M. Vincent Michellod pense que ces frais devraient plutôt figurer au budget d'investissement et non au budget de fonctionnement. M. Serge Praz explique que la même réflexion a été faite au sein du Conseil

communal. Néanmoins, tant que le compte de l'eau présente des réserves disponibles et qu'il s'agit de travaux d'assainissement, le Conseil communal a décidé d'amortir ces travaux en une fois, raison pour laquelle ce montant est mis dans le budget de fonctionnement.

2.2 Rapport de la commission financière et approbation

M. Bernard Ruegg donne lecture du rapport de la commission financière. Le budget 2018 est pratiquement similaire au budget 2017. Toutefois, nous avons relevé les points suivants :

0 Administration

L'augmentation du poste «Traitement du personnel administratif» doit être mise en parallèle avec l'augmentation du poste «Remboursement de tiers et d'assurances». Le poste de l'apprentie ne sera pas repourvu, mais sera compensé par une augmentation du temps de travail du personnel fixe. Celui-ci passera de 130% à 160% équivalent plein temps.

1 Ordre

Les charges «Entretien et rénovation du bâtiment du local du feu» proviennent du goudronnage d'une partie de la place de parc, et de l'aménagement des talus. Ces charges sont contrebalancées par l'augmentation de la participation des autres communes du CSPI Basse-Veveyse aux frais d'exploitation du local du feu.

2 Enseignement et formation

L'augmentation des charges du poste «Participation au cercle scolaire primaire» est due aux charges découlant de l'agrandissement du bâtiment soit : amortissements, intérêt et frais d'exploitation. Par analogie, le poste «Participation du cycle d'orientation» augmente également.

3 Culture et loisirs

La commune augmente légèrement ses budgets «Dons aux sociétés à but culturel» et «Activités culturelles Atelier Jeunesse».

4 Santé

L'augmentation des charges du poste «Participation au home médicalisé le Châtelet + district Veveyse» est due aux charges découlant de l'agrandissement des établissements, soit : amortissements, intérêts et frais d'exploitation.

5 Affaires sociales

Le nouveau poste «Soutien aux samaritains» permettra l'acquisition d'un défibrillateur pour le 1^{er} intervenant du village. Les personnes remplissant cette fonction recevront une formation. Un défraiement est également prévu pour les samaritains.

6 Transports et communications

Le poste «Entretien des routes et éclairage» est dédié aux réfections de la place devant le bâtiment de l'édilité, du chemin du Tourniquet ainsi que du tronçon de route entre Rupan et le pont sur la Biorde.

La position «Concept sécurité» concerne la location ponctuelle d'un radar à but pédagogique.

L'augmentation des postes «Assurance véhicule» et «Impôt sur les véhicules» découle de l'achat des deux véhicules proposés au budget d'investissement.

7 Protection – Aménagement de l'environnement

Sous le poste « Entretien et rénovation des installations» il a été prévu le remplacement des conduites, afin d'améliorer l'alimentation en eau de la zone industrielle. Afin d'équilibrer la rubrique «Approvisionnement en eau», un montant de Fr. 156'813.00 doit être prélevé à la réserve.

Un prélèvement à la réserve de Fr. 57'822.00 est nécessaire pour équilibrer la rubrique protection des eaux.

L'augmentation du poste «Participation déchetterie de Palézieux» est due principalement aux coûts de l'élimination des déchets en plastique.

Notre «Participation à une autre commune», sous la rubrique cimetière, permettra, en collaboration avec les autres communes, la réalisation d'un nouveau columbarium.

L'abandon du poste «Participation au service technique intercommunal» est dû à la non-concrétisation dudit service.

9 Finances et impôts

Les positions liées aux personnes physiques ont été calculées selon les projections fournies par le canton. Les impôts des personnes morales, eux, ont été estimés avec prudence.

Suite aux recommandations de l'organe de révision, la position «Perte sur débiteurs-impôts» a été doublée par rapport au budget précédent.

La «Péréquation des ressources» est moins favorable à notre commune.

Sous la rubrique «Bâtiment communal», poste «Entretien et rénovation du bâtiment», des travaux d'entretien et d'aménagement sont prévus.

La diminution des «Loyers du bâtiment de l'édilité, villa et station essence» résulte de la mise à disposition de locaux en faveur de la jeunesse.

Sous rubrique «Bâtiment route de la Léchère», le poste «Frais de vacation», représente des charges faisant suite à l'acquisition de la ferme Aubert.

Résultat du budget de fonctionnement :

Le budget, tel qu'il vous est présenté, boucle avec un excédent de charges de Fr. 24'335.67 sur un total de charges s'élevant à Fr. 4'267'218.51.

Préavis de la commission financière :

La commission financière vous recommande d'accepter ce budget de fonctionnement tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée, le budget de fonctionnement 2018 est soumis au vote et est accepté par 51 oui, soit à l'unanimité.

2.3 Présentation du budget d'investissement

M. Serge Praz passe en revue le budget d'investissement. Celui-ci est constitué des objets votés les années précédentes ainsi que de l'ajout de trois nouveaux objets soumis ce soir pour approbation :

• Report des objets votés :	Fr. 583'138.00
• Liaison piétonne Granges-Palézieux	Fr. 260'000.00
• Achat d'un véhicule du feu	Fr. 28'382.00
• Achat d'un véhicule communal pour la voirie	Fr. 98'000.00
• Total	Fr. 969'520.00

2.4 Réalisation d'une liaison piétonne entre la Cuvigne et le Rupan et remise en état du trottoir du Rupan jusqu'à la limite de Granges-Bossonnens

Actuellement, la sécurité de nos piétons de plus en plus nombreux, pendulaires ou promeneurs, venant ou allant jusqu'à la gare de Palézieux, n'est pas optimale surtout sur le tronçon Cuvigne-Rupan. En effet, il n'est pas rare que ces derniers doivent se rabattre dans le champ qui borde la route au passage des véhicules. Ce tronçon n'étant d'ailleurs pas éclairé, il s'avère trop souvent que le piéton soit vu au dernier moment dès qu'il fait plus sombre. Aussi, c'est une proposition de chemin piétonnier goudronné, avec bande herbeuse entre la route et le chemin qui est proposé aujourd'hui, pour des raisons de coût (Fr. 100'000.00 de moins qu'un trottoir "conventionnel"), mais également pour garder un aspect campagne dans cette zone bordée de champs agricoles.

Quant au tronçon Rupan/limite Granges-Bossonnens, le trottoir est déjà existant mais en très mauvais état. Il semble opportun de profiter de l'aménagement de la liaison proposée ci-dessus pour entreprendre des travaux de réfection sur cette partie datant d'une quarantaine d'années.

Mme Laurence Prizzi précise que le projet présenté ce soir, sur la gauche de la route en descendant en direction de Palézieux, n'est pas encore définitif. Toutefois, il semble que cela soit la solution la plus adaptée. Mme Laurence Prizzi explique qu'à ce jour, aucune discussion n'a eu lieu avec le propriétaire du terrain. Le montant de Fr. 200'000.00 comprend l'emprise de terrain, la mise à l'enquête du dossier et la construction du chemin, avec bande herbeuse. Si tous les travaux liés à la réalisation de la liaison piétonne entre la Cuvigne et le Rupan et à la remise en état du trottoir du Rupan peuvent être faits en même temps, les coûts pourront être négociés. M. le Président rappelle que ce projet fait partie des objectifs de la présente législature.

Mme Laurence Prizzi répond à Mme Sylvie Kammermann que la pose de réverbères n'est pas prévue.

Mme Laurence Prizzi explique à M. Georges Lugon qu'il n'est pas possible de créer un passage à piétons dans une zone limitée à 80 km/h.

M. Vincent Michellod demande quelle est la différence de prix entre un chemin avec une bande herbeuse et un trottoir conventionnel. Mme Laurence Prizzi explique que la plus-value pour la création d'un trottoir est de Fr. 100'000.00, et que le chemin piétonnier prévu dans le projet présenté ce soir est goudronné.

M. Bernard Vienne relève qu'il est difficile de prendre une décision si le propriétaire n'a pas été contacté. Mme Laurence Prizzi explique que le propriétaire a été averti du projet, mais que la discussion n'a pas été dans les détails.

Mme Joëlle Grangier demande si le trottoir prévu est du même type que celui réalisé à Palézieux, en direction d'Oron. Mme Laurence Prizzi répond que c'est un peu l'idée, mais sans la plantation d'arbres. Il sera un peu plus étroit, et il n'est pas prévu d'y intégrer une piste cyclable.

M. Louis Philipona relève que la bande herbeuse est plus jolie, mais beaucoup moins pratique à l'entretien. Les camions et voitures passent dessus et il faudra la refaire chaque année.

Avec une bande herbeuse on se retrouve au même niveau que la route. Dès lors, en cheminant à cet endroit, M. Vincent Michellod s'est fait une réflexion sur l'évacuation des eaux de surface et se demande si cela ne sera pas plus difficile à gérer qu'avec un trottoir.

Mme Laurence Prizzi précise à Mme Valérie Cottet que le chemin goudronné fera 1.65 cm de large, auquel il faut ajouter 80 cm de bande herbeuse.

M. Gérald Maeder, propriétaire du terrain, n'est pas contre le projet. Par contre, il faudrait réaliser un trottoir ou déplacer la limitation de la vitesse de 50 km/h plus bas, vers l'arrêt de bus. Avec une bande herbeuse les gens ne seront pas en sécurité, vu la vitesse à laquelle certains automobilistes passent à cet endroit. Le terrain a déjà 50 cm de haut, on aurait donc intérêt à faire quelque chose dessus. Le Conseil communal prend note de la remarque.

M. Alphonse Gabriel est d'avis qu'il faut réaliser un trottoir avec un éclairage. On ne doit pas être à Fr. 100'000.00 près pour la sécurité.

M. Vincent Michellod pense également qu'un trottoir serait plus adapté, mais sans éclairage. Chacun peut se munir d'une lampe de poche. Le Conseil communal prend note de la remarque.

Travaux de construction d'un chemin piétonnier avec bande herbeuse	200'000
Réfection du trottoir Rupan/limite Granges-Bossonnens	60'000
Total	260'000

Plan de financement:

	260'000
A charge du budget d'investissement 2018, par emprunt bancaire	
(poste 620.501.3)	

Frais financiers:

2018	Intérêts pour 3 mois	2%	260'000	<u>1'300</u>
	Total frais financiers			1'300
2019	Intérêts	2%	260'000	5'200
	Amortissements	4%	260'000	<u>10'400</u>
	Total frais financiers			15'600

2.5 Rapport de la commission financière et approbation

Cette réalisation et cette remise en état représentent un investissement sécuritaire pour les piétons et les usagers de la route. L'investissement impliquera des frais financiers de Fr. 1'300.00 en 2018 et de Fr. 15'600.00 dès 2019. Cette réalisation permettra d'achever la liaison piétonne Palézieux-Granges.

La commission financière préavise favorablement à cet investissement.

La parole n'étant plus demandée, la réalisation d'une liaison piétonne entre la Cuvigne et le Rupan et la remise en état du trottoir du Rupan jusqu'à la limite de Granges-Bossonnens, pour un montant de Fr. 260'000.00 sont soumises au vote et sont acceptées par 50 oui et 1 abstention.

2.6 Achat d'un véhicule du feu de 7.5 tonnes

Afin de poursuivre le renouvellement de la flotte d'intervention du CSPI Basse-Veveyse, il est nécessaire de procéder à l'achat d'un nouveau véhicule d'intervention, adapté aux besoins actuels, en remplacement du Renault B90, en service depuis 1990 et dont l'entretien devient très coûteux. Pour ces raisons, les Conseils communaux d'Attalens, de Bossonnens et de Granges désirent acquérir un véhicule d'intervention, dont les caractéristiques correspondent aux besoins du CSPBV.

Le véhicule actuel n'est plus adapté au fonctionnement du CSPBV, ni aux exigences posées par le canton dans le cadre du programme FriFire dont les normes doivent être respectées par tous les CSP. M. Savio Michellod mentionne que le nouveau véhicule présenté remplit les besoins définis par l'état major du CSPBV. Ce véhicule s'inscrit dans une nouvelle stratégie de l'ECAB qui vise à avoir des véhicules standardisés pour l'ensemble des CSP du canton de Fribourg ce qui n'est pas le cas actuellement. Cela permettra la mise à disposition du nouveau véhicule pour d'autres CSP. L'objectif est d'optimiser les investissements futurs entre les CSP au niveau des communes et du canton.

Le Conseil communal propose donc de mettre l'achat de ce véhicule au budget d'investissement 2018 pour un montant de Fr. 28'382,40, après déduction de la subvention de l'ECAB et de la participation d'Attalens et de Bossonnens. Cet achat sera financé sur 2 ans.

M. le Président répond à M. Vincent Michellod que l'achat de ce véhicule doit être accepté par les trois communes.

Coût global :	270'000
Subvention Ecab 40 %	108'000
Solde à financer entre les 3 communes	162'000

Attalens	58.5%	94'802
Bossonnens	24.0%	38'815
Granges	17.5%	28'382
		162'000

Plan de financement:

Participation de Granges	28'382
A charge du budget d'investissement 2018, par emprunt bancaire	

(poste 140.506.00)				
Frais financiers:				
2018	Intérêts pour 3 mois	2%	14'191	<u>71</u>
	Total frais financiers			71
2019	Intérêts	2%	28'382	568
	Amortissements	15%	28'382	<u>4'257</u>
	Total frais financiers			4'825

2.7 Rapport de la commission financière et approbation

L'acquisition de ce véhicule permettra le remplacement de l'actuel, datant de 1990, dont l'entretien devenait trop coûteux. Ce nouveau véhicule répond aux standards des corps de pompiers du canton. L'ECAB subventionne cet investissement à hauteur de 40%. Le 60% résiduel est réparti, à raison de 82,5% sur les communes d'Attalens et Bossonnens, et de 17,5% soit Fr. 28'382.00 à la charge de la commune de Granges. Les frais financiers à la charge de notre commune seront de Fr. 71.00 en 2018 et de Fr. 4'825.00 dès 2019.

La commission financière préavise favorablement à cet investissement.

La parole n'étant plus demandée, l'achat d'un véhicule du feu d'un montant de Fr. 28'382.00 à charge de la commune de Granges est soumis au vote et est accepté par 51 oui, soit à l'unanimité.

2.8 Achat d'un véhicule communal pour les travaux du service de la voirie

Le véhicule actuel utilisé pour les travaux de voirie, d'arrosage, de déneigement et de salage des trottoirs a plus de 16 ans. Tout comme les agrégats, il nécessite beaucoup d'entretien et de réparations, voire trop pour la plupart effectuées par notre employé communal. Cela impacte énormément sur son temps de travail et il est ainsi clairement moins efficient; que cela soit pour le temps passé à entretenir et réparer ou à chercher parfois des solutions d'urgence dans une commune voisine pour remplacer, par exemple, un semoir à neige momentanément hors d'usage.

Il est également évident que vu l'âge du matériel, M. Roland Girard perd beaucoup de temps à faire des interventions manuelles alors qu'elles pourraient être plus automatisées avec du matériel actuel.

Mme Laurence Prizzi précise qu'un semoir, une benne, une lame à neige et un système d'arrosage viendront compléter le tracteur.

M. Serge Praz présente le plan financier et explique à M. Vincent Michellod que les amortissements sont soumis au règlement d'exécution de la loi sur les communes, et que par conséquent ce véhicule sera amorti en 6 ans.

Achat du véhicule yc agrégats	98'000
Plan de financement:	
	98'000
A charge du budget d'investissement 2018, par emprunt bancaire	
(poste 620.506.073)	

Frais financiers:

2018	Intérêts pour 3 mois	2%	98'000	490
	Total frais financiers			490
2019	Intérêts	2%	98'000	1'960
	Amortissements	15%	98'000	14'700
	Total frais financiers			16'660

Mme Laurence Prizzi indique à M. Georges Lugon que, pour l'instant, le Conseil communal n'a pas demandé plusieurs devis. Le moment venu, des offres seront demandées auprès d'entreprises établies dans la région. M. le Président explique qu'il s'est basé sur ses connaissances professionnelles et sur 3 différentes offres réalisées pour d'autres communes, du même type de tracteur, pour établir le montant présenté. Il précise que le tracteur actuel pourra servir à l'alpage, et, de ce fait, il ne sera plus nécessaire d'en louer un.

M. le Président répond à M. Louis Philipona que pour une question de coût, l'option d'un tracteur avec un pont, type Holder, n'a pas été retenue. Son entretien reviendrait à Fr. 100'000.00 de plus.

2.9 Rapport de la commission financière et approbation

L'acquisition de ce véhicule permettra le remplacement de l'actuel, ayant plus de 16 ans de service. Son entretien devenait trop coûteux, et son utilisation moins efficiente. Cet achat représente un investissement de Fr. 98'000.00. En 2018, les frais y relatifs s'élèveront à Fr. 490.00, et à partir de 2019 à Fr. 16'660.00.

La commission financière préavise favorablement à cet investissement.

La parole n'étant plus demandée, l'achat d'un véhicule communal pour les travaux du service de la voirie, d'un montant de Fr. 98'000.00, est soumis au vote et est accepté par 49 oui, 1 non et 1 abstention.

2.10 Vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement

M. le Président confirme à M. Jérôme Lambert que si une autre variante que celle proposée pour la liaison piétonne est retenue, le Conseil communal la présentera à l'assemblée des comptes.

La parole n'étant plus demandée, le vote final du budget de fonctionnement et du budget d'investissement 2018 est soumis au vote et est accepté par 51 oui, soit à l'unanimité.

3. Présentation de la planification financière 2018 – 2022 et observations de la commission financière

La modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques a permis d'adapter le plan financier pour les 5 prochaines années. Cette évolution permet un équilibre du budget 2018 et une situation saine à moyen terme malgré l'augmentation des charges liées, des amortissements et coûts consécutifs à l'extension des bâtiments scolaires, aux transformations des homes de la Veveyse et du cycle d'orientation.

Le plan financier a été approuvé par le Conseil communal. Il est présenté à l'assemblée communale pour information.

M. Serge Praz explique que cette planification financière tient également compte des trois objets votés ce soir. Il relève également que les charges liées à l'extension de la STEP ont été enlevées en raison du report de sa réalisation ; les charges interviendront au-delà de 2022.

M. Vincent Michellod est surpris de constater que le poste concernant l'extension de la STEP a disparu de la planification financière étant donné que cette installation est nécessaire. M. Serge Praz explique qu'en l'état le projet est bloqué suite à l'entrée en vigueur de la LAT. Néanmoins, sa réalisation n'est pas remise en cause ; elle est simplement retardée, raison pour laquelle ce point n'apparaît plus, pour l'instant, dans la planification financière. M. Vincent Michellod a eu l'occasion de découvrir la STEP de Vuippens et relève que cette visite a été très intéressante.

M. André Droux précise que cet investissement devra être financé par le compte de l'eau. Pour l'instant, le compte de l'eau s'autofinance. Toutefois, avec l'extension de la STEP ce ne sera plus le cas.

M. Georges Lugon ne voit pas de charges et de produits concernant l'achat de la ferme Aubert. M. Serge Praz indique que la planification financière sera complétée lorsque le Conseil communal aura plus de détails sur sa valorisation. Toutefois, l'impact devrait être neutre car l'objectif est que les loyers couvrent les charges.

La commission financière a examiné le plan financier 2018-2022 établi par le Conseil communal. Les points suivants sont relevés :

Les grands projets, transformation des homes de la Veveyse, extension du CO, ainsi que l'équipement du nouveau PAL, provoqueront des hausses sensibles de charges à l'horizon 2019, 2020 et 2021.

Le poste «Participation à l'extension de la STEP» a disparu de la planification financière. Ceci est dû aux incertitudes liées à la réalisation de cette extension ainsi qu'à son report.

Les excédents de charges budgétés au titre des exercices 2018 à 2022 restent largement dans la fourchette des 5% tolérés par la loi (article 87 al. 3 LCo).

4. Adhésion de la commune à la nouvelle Association du « Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse » et approbation des statuts

M. Savio Michellod précise que ce changement est dû pour des raisons juridiques, et que cela ne change en rien le fonctionnement actuel du service. Les statuts étaient à disposition au bureau communal et sur le site internet de la commune. M. Savio Michellod précise qu'il représentera la commune à l'assemblée des délégués. Il donne lecture du message adressé aux communes de la Glâne et de la Veveyse.

La parole n'étant pas demandée, l'adhésion de la commune de Granges à la nouvelle association de communes, ainsi que les statuts du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité sont soumis au vote et sont acceptés par 48 oui et 3 abstentions.

5. Présentation et approbation du règlement scolaire

La nouvelle loi scolaire, entrée en vigueur en août 2015, rend nécessaire l'adaptation des règlements communaux, afin que ceux-ci restent conformes au droit supérieur. M. Savio Michellod explique que ce règlement sera à nouveau soumis à l'assemblée, au printemps

prochain, afin de tenir compte de la probable fusion des cercles scolaires Attalens-Granges et Remaufens. Néanmoins, si le règlement scolaire est déjà présenté ce soir, c'est pour pouvoir informer au plus vite les parents concernés des changements d'horaire qui auront lieu lors de la rentrée scolaire 2018-2019.

Les principales modifications présentées ce soir concernent :

- L'article 6 relatif aux montants qui sont adaptés à la nouvelle ordonnance du Conseil d'Etat sur les montants maximaux.
- L'article 7 concernant les demi-jours de congé et les horaires scolaires
- Les articles 9, 10 et 11 relatifs au Conseil des parents et à la suppression des articles relatifs à la commission scolaire. Le Conseil des parents a été mis en place en février 2016. Il s'agit d'un organe consultatif, constitué de 11 parents d'élèves, d'Attalens et de Granges, de représentants du corps enseignant, du responsable d'établissement et des conseillers communaux en charge des écoles. Il a pour but d'échanger avec la direction de l'école ainsi qu'avec les communes sur divers sujets touchant à la vie scolaire

Concernant l'article 7, M. Savio Michellod donne les précisions suivantes. Les principales modifications de l'horaire scolaire touchent les classes de 1^{ère} et 2^{ème} année Harmos. Il a été élaboré en concertation avec la direction d'établissement, le conseil des parents et les enseignantes titulaires des classes concernées. Il tient compte de plusieurs aspects pédagogiques et organisationnels et permet aux élèves de 1H de bénéficier d'un long weekend, puisqu'ils ont congé le vendredi et le lundi matin (à signaler que les enseignantes ne sont pas concernées par ces congés, puisqu'elles suivent les deux degrés). En outre, les jours de congé des 1H et 2H correspondent aux jours de congé d'une majorité de parents travaillant à temps partiel, ce qui se constate dans la fréquentation de l'accueil extrascolaire d'Attalens. Il est important de préciser qu'avec ce nouvel horaire, le nombre d'heures total d'enseignement pour les 1H et 2H ne change pas. Enfin, cet horaire est totalement compatible avec la nouvelle loi scolaire puisqu'il permet, aussi grâce au changement des horaires de bus, d'intégrer le système dit 4-2, soit 4 périodes d'enseignement le matin et 2 l'après-midi.

Dans le détail :

- Les 1H ont aujourd'hui cours le mercredi matin ainsi que les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi (12 périodes). Avec le nouvel horaire, ils auront cours le lundi après-midi, les mardis, mercredis et jeudis matin (soit 14 périodes).
- Les 2H ont aujourd'hui cours les lundis matin, les mardis toute la journée, les mercredis matin, les jeudis toute la journée et le vendredi matin. Avec le nouvel horaire, ils auront cours les lundis matin (idem), les mardis toute la journée (idem), le jeudi toute la journée (idem) et le vendredi toute la journée (changement). Autre changement : ils auront congé tout le mercredi.

M. Savio Michellod précise que ce règlement a déjà été accepté par Attalens et Remaufens. L'acceptation de Granges est donc importante.

M. Michael Dayer complète les informations données par M. Savio Michellod en expliquant dans le détail les buts pédagogiques et organisationnels qui seront atteints avec ce nouvel horaire. Il précise également à Mme Weber Brunner Sandra que les alternances sont inscrites dans la loi scolaire, et sont donc obligatoires.

M. Michael Dayer confirme à Mme Nathalie Berset que la commune de Remaufens aura les mêmes horaires que ceux du cercle scolaire Attalens-Granges, dès la rentrée 2018-2019.

La parole n'étant plus demandée, le règlement scolaire est soumis au vote et est accepté par 45 oui et 6 abstentions.

6. Octroi de la Bourgeoisie d'honneur

Lors de l'assemblée communale du 12 décembre 2016, M. François Jordil avait suggéré que la Bourgeoisie d'honneur de Granges soit attribuée à Mme Gabrielle Bourguet, Députée, ainsi qu'à M. François Genoud, Préfet. Il avait rappelé tout le travail effectué par ces deux personnes ainsi que leur engagement envers notre commune.

M. le Président explique que l'octroi de la Bourgeoisie d'honneur est une décision prise par l'Assemblée communale, et, en ce sens, il soumet la proposition de M. François Jordil. L'Assemblée communale accepte cette proposition par applaudissement.

M. le Président précise qu'une réception sera organisée courant 2018 durant laquelle un diplôme officiel sera remis à chacun. La population sera également cordialement invitée à la partie officielle ainsi qu'à l'apéritif qui suivra.

M. Bernard Vienne demande s'il est possible d'octroyer la Bourgeoisie d'honneur à la famille Maeder. En 2018, cela fera plus de 100 ans qu'elle est établie à Granges et elle a rendu de grands services à la commune. Le Conseil communal prend note de la demande.

7. Divers

Mme Laurence Prizzi indique à Mme Myriam Rossier que les personnes en charge du déneigement sont M. Roland Girard, qui détermine le besoin, ainsi que MM. Stéphane Gabriel, Martial Roulin, qui remplace M. François Philipona, et M. Berset pour l'entreprise Dumoulin.

M. Robert Gabriel se réfère aux travaux de rénovation de la route de Granges. Il relève que lors de ces travaux, la route a été rétrécie, puis élargie ; c'est un scandale. Cette route allait très bien avant, maintenant c'est du bricolage. M. le Président précise que la réfection n'est pas terminée. En effet, un refraisage sera effectué ce printemps. M. le Président tient à relever que la commune a demandé à l'entreprise de refaire la route en changeant les canalisations. Elle n'a pas demandé de la rehausser ou de la rétrécir. Différents problèmes sont survenus et le Conseil communal les règle les uns après les autres. M. le Président précise aussi que l'entreprise Grisoni Zaugg SA s'est excusée auprès du Conseil communal et qu'elle s'est engagée sur les garanties, en prolongeant notamment celle des joints de 8 ans au lieu de 4 ans. Le Conseil communal suit ce dossier de près afin de le mener à bien. Pour la commune, il n'y aura aucuns frais supplémentaires suite à tous ces soucis.

M. le Président indique à M. Vincent Michellod que pour ces travaux, aucun plan n'a été réalisé car il s'agissait d'une simple réfection de route.

M. Robert Gabriel signale qu'avant ces travaux, il n'y avait pas d'eau qui arrivait dans la maison de M. Sébastien Gabriel. Maintenant, il y a de l'eau qui arrive ; les pompiers ont dû intervenir ce soir. Il demande d'où vient le problème. M. le Président répond en disant qu'il était sur place, ce jour même à 18h50. Il a pris note du problème et le Conseil communal fera son possible pour soutenir la famille dans les démarches à entreprendre.

Mme Valérie Cottet dit qu'elle a plaisir, tout comme d'autres promeneurs, de se rendre au pâturage pour une balade. Il lui arrive de se parquer juste après le passage canadien. Il y a bien un panneau interdiction de circuler, mais cela fait des années que les gens pratiquent de la sorte. Maintenant, des billets sont mis sur le pare-brise en mentionnant que la prochaine fois, il y aura dénonciation. Mme Valérie Cottet a été choquée d'apprendre que suite à une dénonciation, un citoyen de Granges avait dû payer une amende de Fr. 120.00. Elle demande si

la commune ne pourrait pas trouver le moyen de clôturer un endroit pour permettre à deux voitures de se parquer.

M. le Président explique qu'il n'y aura plus de papier sur les voitures. Toutefois, il tient à rappeler différents faits qui se sont déroulés à l'alpage. Des personnes sont montées en voiture jusque vers la table qui est installée vers le réservoir, pour faire la fête. Cette table a été brûlée à plusieurs reprises. Des bris de verres ont même été retrouvés dans le pâturage, ce qui est dangereux pour le bétail.

M. le Président signale que d'autres alpages ont aussi vécu des situations difficiles. Dès lors, les gardes-faunes ont demandé à ce que les contrôles de police soient intensifiés afin que les automobilistes arrêtent de circuler à ces endroits.

M. le Préfet complète en précisant que l'alpage de Granges en est un parmi d'autres en Veveyse, en Glâne et en Gruyère. Les gardes-faunes et la gendarmerie ont beaucoup à faire pour surveiller ces chemins qui sont interdits à la circulation, hormis les véhicules agricoles et forestiers. Il relève qu'il y a eu une recrudescence des infractions dans ce domaine, d'où l'intensification des contrôles dans tout le district. M. le Préfet précise que les contraventions sont données soit par la gendarmerie, soit par le garde-faune par le dépôt d'un rapport de dénonciation à la Préfecture.

M. le Préfet remercie chaleureusement l'Assemblée communale, en y associant Mme Gabrielle Bourguet, pour l'honneur bourgeoisial qui vient de leur être conféré. M. le Préfet précise qu'il s'est abstenu lors de ce vote. Cette bourgeoisie d'honneur l'a amené à se faire une réflexion. Il ne sait pas si la commune de Granges lui doit quelque chose. Ce dont il est sûr, c'est qu'il doit beaucoup à la commune de Granges. Durant les 13 années passées au Conseil communal, dont 12 années en tant que Syndic, il a appris énormément de choses. Il a eu beaucoup de plaisir à travailler avec ses collègues, dont 5 sont encore là. Pour les 2 nouveaux Conseillers communaux en place, il relève qu'ils ont été très bien choisis. Il est très fier de la compétence avec laquelle M. le Syndic et ses collègues mènent ces assemblées.

Mme Catherine De Sousa fait remarquer que le prix du repas à la cantine de l'AES va augmenter de Fr. 1.50 à partir de 2018 et reviendra à Fr. 9.00 par enfant. Ce prix est plus élevé qu'au CO et elle en demande la raison. M. Savio Michellod lui répond que le repas est facturé au prix coûtant et que le fournisseur n'est pas le même que celui du CO.

M. Robert Gabriel demande si la loi concernant la taille des haies est strictement appliquée. Il relève que celle qui est située dans le contour en bas de la route de Granges n'est pas à 1.65 m du bord de la route. Mme Laurence Prizzi dit que le Conseil communal est attentif à cette situation. Lorsque la circulation peut être gênée, il demande aux propriétaires de les tailler. M. le Président précise que des lettres ciblées sont envoyées régulièrement aux propriétaires qui n'ont pas fait le nécessaire.

M. Serge Praz donne des informations sur le nouvel horaire 2018, entré en vigueur le 10 décembre 2017. 19 courses sont prévues en semaine, et 5 courses le week-end viennent compléter l'offre. Les TPF vont, d'ici la fin de l'année, envoyer de la publicité. La ligne Bossonnens-Attalens-Vevey a également subi des améliorations.

M. Frédéric Bracher félicite les personnes qui ont œuvré à la mise en place de ces nouveaux horaires. Il est satisfait que constater qu'une desserte est prévue pour le samedi et le dimanche. Il incite la population à l'utiliser, sinon ces courses risquent d'être supprimées.

M. Pierre-Philippe Durussel indique que Publicar est en service le vendredi et samedi de 22h30 à 0h30.

M. Savio Michellod transmet une information concernant la fusion des cercles scolaires d'Attalens-Granges et Remaufens qui entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2018-2019.

La nouvelle loi scolaire prévoit notamment qu'un cercle scolaire doit compter au minimum huit classes et ceci durablement pour pouvoir continuer à fonctionner seul. La commune de Remaufens, et ses sept classes, ne satisfait plus à cette nouvelle condition. Des discussions et des études ont donc été entreprises entre les Communes de la Basse-Veveyse, afin de trouver une collaboration. Il en est ressorti qu'une fusion des cercles scolaires d'Attalens-Granges et Remaufens était la solution. De nouvelles synergies, une meilleure répartition des élèves dans les classes, une utilisation optimisée des salles de gymnastique, ainsi que l'élimination des classes à deux niveaux représentent les principaux atouts de cette future fusion.

Un groupe de travail composé de représentants des Conseils communaux d'Attalens, Granges et Remaufens, ainsi que du responsable d'établissement scolaire, M. Michael Dayer, œuvre intensément afin de trouver les meilleures solutions. Les bâtiments des deux sites ainsi que les infrastructures d'accueil extrascolaire d'Attalens et de Remaufens seront occupés de manière optimale. En outre, tout sera mis en œuvre pour minimiser le nombre d'enfants transportés.

M. Nicolas Berset demande si les constructions en cours à Remaufens ont été prises en considération. M. Savio Michellod indique que non car on ne peut pas anticiper qui viendra habiter dans ces futurs logements. Cela peut être autant des familles que des couples sans enfant. Il rappelle que la nouvelle loi scolaire stipule qu'il faut 8 classes au minimum et ceci durablement pour pouvoir continuer à fonctionner seul.

Sur le fond, cette fusion des cercles scolaires ne pose pas de problème à M. Frédéric Bracher. Par contre, il se demande quel est l'intérêt pour Remaufens ou Granges. Il s'interroge aussi sur les différentes collaborations en place : la déchetterie avec la commune d'Oron, le cimetière avec Attalens ou encore le projet de fusion des communes qui ne comprend pas Remaufens. Il souhaite que le Conseil communal se détermine vers quel sens il veut aller car il ne comprend pas la stratégie mise en place.

M. le Président lui répond qu'il est normal de collaborer avec différents partenaires. Il donne les exemples suivants :

- La STEP a été construite à Ecublens. Ce lieu a été choisi car il est situé au point le plus bas de toutes les communes qui l'utilisent, ce qui est normal pour une station d'épuration.
- La déchetterie de Palézieux est la plus proche de Granges et elle possède un bon centre de tri.

M. le Président tient à relever que le projet de fusion des communes d'Attalens, Bossonnens et Granges n'est plus d'actualité. En effet, les communes du district ont lancé une pré-étude pour une fusion à 9.

M. Savio Michellod précise que divers scénarios ont été étudiés, et la conclusion du groupe de travail est que celui qui a été retenu est le meilleur, tant au niveau des coûts, qu'au niveau du confort des enfants.

M. Savio Michellod explique à M. Bernard Ruegg que, dans la mesure du possible, les enfants de Granges ne seront pas déplacés à Remaufens. Néanmoins, à ce stade, il est difficile de dire quels enfants seront déplacés.

M. Vincent Michellod pense qu'une analyse comparative des avantages et inconvénients doit être effectuée afin de montrer les impacts de cette fusion des cercles scolaires.

Mme Annelore Kleijer explique que l'achat du bâtiment à la route de la Léchère (ferme Aubert) a pris un peu plus de temps que prévu. Différentes études de faisabilité ont dûes être demandées et les dernières réflexions sont en cours. Des informations complémentaires seront communiquées lors de l'assemblée des comptes.

M. le Président tient à relever la chance que la commune a d'avoir cette équipe de Conseillers communaux en place. Il souligne l'immense travail réalisé par les uns et les autres et les remercie sincèrement pour leur engagement. M. Serge Praz, au nom de ses collègues, remercie également M. André Droux pour son investissement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt cette assemblée en remerciant ses collègues du Conseil communal, et en particulier M. Serge Praz pour la préparation et la présentation des budgets, et la commission financière pour sa collaboration. Il remercie également le personnel de l'administration qui, en cette période difficile suite à l'absence de Mme Cristina Beaud, absorbe une grande charge de travail en effectuant des heures supplémentaires. Il remercie également M. Roland Girard pour la préparation de la salle.

M. le Président souhaite à toutes et tous de belles fêtes et adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Il invite également la population à faire bon accueil aux fenêtres de l'Avent.

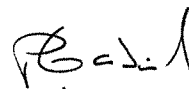
L'assemblée est levée à 22h45.

Le Président



André Droux

La Secrétaire



Patricia Gabriel